

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 19 décembre 2011, 19 h 30, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

11-12-430 AJOUT DE POINT À L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la séance d'ajournement :

- Brûlerie du Quai (lot 3 547 365) – Mandat de négociation pour échange/vente de terrain;
- Tarification chauffage à l'aréna – Gratuité au Hockey mineur – Saison 2011-2012

11-12-431 MAXIMUM BLUES – PAIEMENT D'UN MONTANT DE 18 000 \$ – ÉDITION 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QU' un montant de 18 000 \$ soit transmit à Maximum Blues pour leur édition 2011. Ce montant sera affecté à même le budget 2011.

11-12-432 LAFONTAINE LECLERC INC - PAIEMENT DE LA FACTURE RETENUE LE 5 DÉCEMBRE 2011 AU MONTANT DE 280 168,35 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la facture de la firme Lafontaine Leclerc inc., retenue le 5 décembre 2011 au montant de 280 168,35 \$, soit autorisé.

11-12-433 CLUB DE MOTONEIGE MONT-CARLETON – DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT que le règlement 2002-21 prévoit que certaines portions de routes municipales ne sont pas déneigées l'hiver;

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Mont-Carleton pour l'utilisation de portions de routes municipales pour établir le réseau de sentiers fédérés;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

De mandater la direction générale, dans le but de céder des droits de passage pour les sentiers de motoneige concernant les portions suivantes de routes municipales qui ne sont pas déneigées l'hiver:

- Route Pierre-Thibodeau, sur environ 300m au sud du Rang 2;

- Route Marcel, sur une portion d'environ 300m à la hauteur de la traverse de la voie ferrée;
- Route du Trait Carré, sur une portion d'environ 700m à l'ouest de l'adresse civique 786, Rang 2;
- Route du ruisseau de l'Éperlan, pour la portion située au nord du club de motoneige Mont-Carleton;
- Chemin à Bouchard, pour l'ensemble de la portion municipale au-delà de son intersection avec la route du ruisseau de l'Éperlan;
- La route Beaulieu, pour la traversée du pont Jolicoeur.

Ces droits de passage seront octroyés sous réserve de respecter les droits des citoyens qui doivent avoir accès à leur propriété en passant par les chemins publics. Cette présente entente demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit changée par le conseil municipal.

11-12-434 ARPENTS VERTS - TRAVAUX

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le contrat pour les travaux de réfection à effectuer au chalet des Arpents Verts concernant la rampe d'accès pour personnes handicapées et le prolongement d'un pignon soit octroyé à la firme Malloi Construction inc. pour un montant total de 10 400 \$, taxes en sus. Ce montant sera puisé à même le montant résiduel rattaché au projet de restauration des Arpents Verts, ainsi qu'au budget 2012.

11-12-435 BRÛLERIE DU QUAI (LOT 3 547 365) – MANDAT DE NÉGOCIATION POUR ÉCHANGE/VENTE DE TERRAIN

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De mandater la direction générale concernant la négociation d'un échange ou vente d'une partie de terrain afin de régulariser l'empiètement de la Brûlerie du Quai sur un terrain appartenant à la ville situé dans la rue du Quai à Carleton sous réserve d'en venir à une entente entre la Ville de Carleton-sur-Mer et monsieur Dany Marquis, propriétaire, pour les frais de notaire et d'arpentage.

11-12-436 TARIFICATION CHAUFFAGE À L'ARÉNA – GRATUITÉ AU HOCKEY MINEUR – SAISON 2011-2012

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE la tarification du chauffage à l'aréna est gratuite pour les parties du hockey mineur concernant la saison 2011 – 2012.

11-12-437 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Six personnes ont assisté à la séance d'ajournement et aucune demande n'a été formulée.

11-12-438 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 44, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever l'assemblée.

Accepté.